



Synthèse

Réunion d'ouverture – 28 novembre 2013 – Ris-Orangis

Déroulement de la réunion

Après une première heure consacrée à la présentation du débat public par la Commission particulière puis à la présentation du projet par les maîtres d'ouvrage (représentants de la FFR¹ et des collectivités porteuses du projet²), des vidéos ont été présentées, réalisées à partir des questionnements élaborés au cours de [l'atelier introductif du 14 novembre](#)³. Le public dans la salle et sur internet a été invité à poser ses questions orales ou écrites aux maîtres d'ouvrage et à donner son avis sur le projet.

Réunion générale, l'ouverture n'avait pas pour but d'approfondir l'ensemble des questions posées : ce sera le cas dans les réunions suivantes, qui aborderont chacune un thème particulier. Le présent document dresse ainsi un bref panorama des échanges tenus lors de cette soirée. [Un autre document](#) propose un récapitulatif des questions exprimées et auxquelles les maîtres d'ouvrage devront apporter des réponses au cours du débat.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter l'encadré méthodologique en dernière page.

Résumé de la réunion

La réunion a d'abord porté sur l'opportunité du projet. Les partisans du grand stade mettent en avant la nécessité de ce projet ambitieux pour le développement du rugby d'une part et insistent d'autre part sur les retombées locales attendues. D'autres participants s'interrogent sur la rentabilité du projet et son éventuelle concurrence avec d'autres équipements tels que le Stade de France.

Le coût du stade a suscité plusieurs questions. Le maître d'ouvrage insiste sur son financement totalement privé. Des interrogations apparaissent néanmoins au sujet des financements publics nécessaires quant à l'accessibilité de l'équipement notamment en ce qui concerne l'adaptation des transports publics.

Enfin, les impacts du stade sur le territoire ont été débattus. Divers acteurs locaux expriment de fortes attentes, notamment en matière d'emploi et d'image. Ils souhaitent connaître les retombées concrètes que leur apporterait le stade et demandent au maître d'ouvrage davantage de précisions. Les impacts sur l'environnement ont également été débattus, ce thème faisant émerger ici encore, des demandes d'éclaircissements.

¹ Fédération française de rugby

² Conseil général de l'Essonne, Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne, communes de Bondoufle et Ris-Orangis

³ <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>

Un grand stade, pourquoi et pour quoi faire ?

Nécessité d'un projet ambitieux pour les uns, opportunité discutable pour d'autres

Les partisans du projet ont développé les raisons pour lesquelles le grand stade leur semble être bénéfique d'une part pour le rugby et d'autre part pour le territoire. Plusieurs d'entre eux saluent l'esprit d'initiative de la FFR, refusant que le contexte économique difficile n'incite les décideurs au pessimisme : pour eux, la nécessité d'améliorer les conditions de vie et particulièrement l'emploi sur le territoire impose de se montrer ambitieux. Pour les collectivités porteuses du projet, celui-ci s'insère dans la vision du Grand Paris, qui promet un rééquilibrage de la métropole : à ce titre, la grande couronne sud de l'Île de France doit selon eux disposer d'un équipement à rayonnement mondial. Cette ambition pourrait aussi s'incarner dans des candidatures à l'organisation de grands événements (Jeux olympiques, coupe du monde de rugby 2023). D'une façon plus globale, les partisans du projet demandent qu'on ne se focalise pas sur les risques d'une réalisation de ce type mais plutôt sur les risques qu'il y aurait à ne rien faire sur le territoire essonnien dans la conjoncture actuelle.

Pour d'autres, les difficultés économiques devraient plutôt inciter les pouvoirs publics à orienter leur investissement vers d'autres projets, ou en tout cas à ne pas mobiliser des fonds pour construire un équipement qui leur semble superflu compte tenu de l'existence du Stade de France.

Une concurrence avec le Stade de France ?

Le Stade de France a occupé une place importante dans les échanges, plusieurs participants craignant une concurrence des enceintes. Pour certains, cette concurrence s'exercerait au profit de Saint-Denis, le projet essonnien étant défavorisé car plus éloigné de Paris et donc moins attractif pour les spectateurs. Pour les maîtres d'ouvrage cependant, leur projet ne fonctionnerait pas sur le même modèle que le Stade de France, dépourvu de lieux attractifs à proximité. Ils prévoient en effet la présence d'activités, de loisirs, d'hébergements, incitant les spectateurs à demeurer sur place 1 à 3 jours autour de l'événement, au lieu de rentrer immédiatement à Paris ou dans leur région. Un participant évoque les 24 heures du Mans comme exemple d'événement sportif générant de l'activité locale. D'autres doutent qu'un site excentré parvienne à attirer les spectateurs provinciaux et étrangers.

D'autres participants s'inquiètent plutôt des conséquences pour le Stade de France d'un départ du rugby. L'équipement serait en effet privé d'une ressource pérenne, l'équipe de France étant assurée de jouer un nombre défini de matches dans l'année (à la différence d'un club, exposé à l'aléa d'une relégation sportive). Pour la FFR cependant, le désir d'autonomie du rugby est légitime, d'autant que le grand stade serait construit sur des fonds privés et serait économiquement viable. Elle cite Roland Garros comme cas exemplaire d'une fédération basant son développement sur la possession de son « outil » principal. Elle déclare également que la plupart des grandes fédérations en Europe disposent de leur stade. Elle insiste sur le fait que le rugby n'est pas responsable de la teneur et des conditions de l'accord qui lie le consortium du stade de France et l'Etat.

Des participants enfin s'interrogent plus globalement sur la cohérence des projets d'équipements sportifs en Île-de-France : outre le Stade de France et le projet de stade de rugby, une autre

« Arena » est également en cours à Nanterre. Ils redoutent que les territoires ne se livrent une compétition exacerbée. A ce sujet, un élu signale que les capitales européennes accueillent toutes deux stades de grande capacité. L'éventuelle concurrence entre les projets des clubs professionnels et celui de la FFR est également citée.

Les rôles dans l'économie du projet d'un éventuel club résident et du « naming » ont également été évoqués (voir liste de questions). Même si les modèles sont tous différents, des inquiétudes s'expriment également au sujet des grandes difficultés rencontrées par certains stades (du Mans, de Grenoble ou de Béziers).

Pour les maîtres d'ouvrage, la nature particulière du projet de Grand stade de Rugby (financement privé différent d'un PPP⁴, absence d'aléa sportif) ne permet pas de faire la comparaison avec ces équipements en difficulté.

Répercussions sur le rugby amateur

Les liens entre le projet et le monde du rugby dans son ensemble sont abordés. Si les relations entre clubs professionnels et fédération sont évoquées, la situation du rugby amateur suscite des remarques contradictoires.

Si d'aucuns saluent la dynamisation générale du rugby que permettrait ce grand stade, si d'autres notent l'extension géographique de son influence probablement suscitée par sa construction, des craintes s'expriment aussi. Alors que les clubs souffrent d'une baisse de leurs ressources due à la raréfaction des subventions, des participants redoutent que le grand stade ne mobilise intégralement l'effort de la fédération.

La FFR s'en défend, jugeant au contraire qu'une plus grande autonomie facilitera son développement, et donc le maintien d'un effort important envers la formation et le monde amateur.

Gouvernance : l'absence de l'État regrettée

Plusieurs participants s'étonnent du fait que l'État soit absent du débat public. Les maîtres d'ouvrage rappellent que celui-ci n'est pas concerné par le projet à l'heure actuelle, puisque le grand stade résulte de la volonté d'un acteur privé (la FFR) et de collectivités territoriales.

Pour autant, des participants jugent indispensable une intervention de l'État, en faveur du projet pour les uns, pour y mettre un terme selon d'autres. Ils s'interrogent sur le moment de cette intervention. Certains demandent à la FFR si elle estime probable un soutien de l'État au projet.

⁴ Partenariat public-privé, fréquemment utilisé pour la construction de certains équipements publics

Le coût du stade, les équipements nécessaires pour l'accès

Le maître d'ouvrage insiste sur le financement privé du projet. Des interrogations, n'en apparaissent pas moins au sujet de l'argent public nécessaire, notamment à l'adaptation des transports publics.

Financement public des transports : un fort effet de levier attendu, mais des coûts à définir plus précisément.

D'avantage que le coût du stade lui-même (600 M€), dont le maître d'ouvrage a présenté des pistes de financement, les échanges ont porté lors de cette première réunion sur des coûts publics, à savoir le financement des infrastructures de desserte « fine » du stade et le financement des transports en commun lourds nécessaires pour l'acheminement du public.

En ce qui concerne les infrastructures de desserte « fine » (ronds-points, routes à l'intérieur du site, etc.), en phase de candidature, les collectivités ont estimé le total des travaux nécessaires à 118 M€. Elles feraient pour cela appel à au contrat de projet État-région, une source de financement habituelle pour les projets territoriaux.

Des participants (militants écologistes, représentants de certaines associations) souhaitent dans la salle qu'un chiffrage aussi fin soit conduit sur les infrastructures lourdes, notamment les RER

Pour eux, ce coût doit être inclus au budget du projet, puisque sans desserte adaptée pour les spectateurs, le grand stade ne serait pas viable. Parmi eux, certains doutent que ce coût soit supportable.

Pour les collectivités au contraire, ce coût n'est pas lié au seul projet : les améliorations des RER C et D sont nécessaires et prévues, particulièrement depuis que les débats sur le Grand Paris ont abouti à un engagement de l'État sur les transports du quotidien à hauteur de 6 à 7 milliards d'euros.

Pour les élus qui dirigent ces collectivités, le grand stade doit agir comme un accélérateur, en rendant prioritaires des investissements dont l'ensemble de la population essonnoise éprouve un besoin urgent.

Pour une représentante d'association d'usagers, l'acheminement de spectateurs par le RER le week-end ne devrait pas poser de problème, les volumes de population transportés en semaine aux heures de pointe dépassant largement les 80 000 spectateurs d'un match.

En revanche, l'organisation de matches en semaine risque de poser problème du fait de la pénurie de matériel roulant. Surtout, compte tenu de leur fréquentation, les lignes ne pourraient pas être interrompues pour mener les travaux d'amélioration, d'où des délais de réalisation extrêmement longs.

Pour elle, les efforts prévus en vue du projet ne devraient pas porter uniquement sur le RER, mais aussi sur le maillage de transports de proximité.

Au cours des discussions, des propositions de desserte sont exprimées, telles qu'une liaison RER directe Roissy-Charles-de-Gaulle – grand stade ou une desserte Brétigny-grand stade-Corbeil par bus en site propre. La route est également évoquée, un internaute souhaitant connaître les solutions techniques permettant de desservir le stade malgré la saturation de l'A6 et l'A104. Un

participant propose qu'un atelier spécifique soit organisé pour approfondir le sujet des transports.

Les collectivités maîtres d'ouvrage déclarent prêter une grande attention à ces sujets : le Stif a accepté de conduire une première phase d'études (pour un montant de 1M€), à l'issue desquelles les investissements requis pour les transports collectifs seront mieux connus.

Pour elles, il serait possible d'étaler les départs et les arrivées au-delà des quatre heures critiques entourant l'événement, grâce aux activités voisines du stade qui inciteraient le public à rester sur place.

Au-delà des transports, d'autres questions financières abordées

Ces échanges amènent des participants à s'enquérir des répercussions du projet sur le contribuable local, certains s'attendant à des hausses de fiscalité et d'autres à des baisses.

Un élu estime que le projet doit être vu comme une ressource de fiscalité supplémentaire pour les collectivités (4 à 13 M€/an entre 2018 et 2027, selon le dossier de candidature).

Des informations sont aussi demandées à propos du financement des opérations d'aménagement devant accompagner le projet.

Pour les collectivités porteuses de ce projet urbain, qui utiliserait la procédure de ZAC⁵, les coûts seront couverts par les recettes comme il est d'usage pour ce type d'opération.

Enfin, le cautionnement⁶ de l'emprunt (à hauteur de 400 M€) par le Conseil général de l'Essonne amène des commentaires du public.

Certains jugent que ce cautionnement est excessif, et s'interrogent sur les conséquences pour la collectivité en cas de défaillance de la FFR.

D'après le Conseil général, le risque de défaut n'est pas réel : la situation de la collectivité est très saine et le cautionnement public permettrait à la FFR d'emprunter à un taux plus intéressant.

⁵ Zone d'aménagement concerté

⁶ Cautionnement : action de se porter garant du paiement de la dette d'une autre personne.

Un stade et ses impacts sur le territoire : économie, urbanisme, environnement

En matière d'emploi, le projet suscite des attentes nombreuses chez les élus et des citoyens. Des participants souhaitent disposer de précisions et de justifications quant aux créations d'emploi annoncées. Des précisions ont également été demandées au sujet du projet d'aménagement devant accompagner le stade. Les impacts sur l'environnement ont également été débattus, ce thème faisant émerger des craintes et, ici encore, des demandes d'éléments plus précis.

Attentes de la population locale, notamment en termes d'emploi

Des participants, dont certains se revendiquent de « familles modestes », souhaitent savoir de manière concrète ce que le projet pourrait leur apporter.

Des élus approuvent ce souhait et rappellent les difficultés locales en la matière : 26 zones urbaines sensibles sont situées aux abords du projet d'où de forts enjeux socio-économiques (ainsi que de sécurité, estime un participant).

De plus, les Essonniens passent en moyenne 2h30 par jour dans les transports, compte tenu de la surreprésentation des logements par rapport aux emplois dans le département. Pour les élus locaux, le projet doit donc accélérer la dynamique économique du territoire, en créant de 8 000 à 10 000 emplois.

Plusieurs réactions ont été notées sur le caractère concret de ces prévisions, et de participants (citoyens, associations) demandant notamment des précisions sur la méthodologie de calcul utilisée, qui leur semble peu étayée.

L'adéquation des emplois créés aux compétences de la population a également été questionnée : pour les collectivités, les emplois générés par un stade correspondent aux qualifications locales, en comparaison avec des équipements tels que le Gépôle qui fait plutôt appel à une main d'œuvre très qualifiée.

Un participant estime quant à lui que le projet de grand stade ne peut pas porter à lui seul la réponse à tous les problèmes de désindustrialisation du territoire.

Un participant s'inquiète de la possible concurrence des activités économiques associées au grand stade avec les autres zones commerciales essonniennes.

Pour lui, le projet ne doit pas consister à dégrader l'emploi dans ces zones.

D'après les collectivités, la surface et la nature des activités prévues autour du stade devraient permettre d'éviter une telle concurrence, et donc de permettre des créations d'emploi nettes.

Un internaute craint également que les autres événements culturels des villes limitrophes ne se voient « neutralisés » les jours de matches ou de spectacle.

Vigilance sur les impacts environnementaux

Les maîtres d'ouvrage annoncent un projet respectant les exigences du développement durable. Pour plusieurs participants (association environnementale, citoyens), des informations plus précises sont nécessaires (voir liste de questions).

Une représentante associative rappelle l'exigence régionale d'une artificialisation⁷ nulle d'ici à 2025. Ainsi, les terres artificialisées devraient être remplacées par la création d'espaces naturels ou agricoles nouveaux. Cette préoccupation est d'autant plus vive que le site du projet est considéré comme un espace d'un intérêt faunistique et floristique significatif. Cette association exprime des inquiétudes quant à la protection des espèces animales et végétales présentes. Certains estiment que le projet devrait se montrer économe en termes de consommation d'espace (parkings notamment), et prévoir les modalités d'élimination des déchets dans un département où les capacités de traitement sont limitées.

Quelques précisions

La CPDP retrace ici les propos tenus par les participants : aucune des questions ou opinions présentées ci-après ne saurait l'engager, elle est totalement neutre.

Ce document a pour objet de proposer une rapide synthèse des propos tenus en réunion : il n'est donc pas exhaustif. Il sera complété par le compte rendu intégral des échanges.

La CPDP invite les participants aux débats et tous ceux qu'il intéresse à se reporter aux documents du maître d'ouvrage (notamment le dossier du débat), ainsi qu'aux études auxquelles il se réfère. C'est la base à partir de laquelle les échanges s'organisent

Les questions posées en réunion seront approfondies au cours du débat. Si vous souhaitez recevoir une réponse écrite personnelle, nous vous invitons à poser votre question par écrit ou sur le site du débat (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/espaces-expression/questions-reponses.html>)

Pour retrouver les éléments de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage, nous vous invitons ou demander à la CPDP le dossier du débat et sa synthèse, ou à télécharger ces documents (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/projet/dossier-presentation-projet.html>).

Vous pouvez également visionner les vidéos projetées au cours de la réunion issues de l'atelier introductif (<http://grandstaderugby.debatpublic.fr/debat/atelier-introductif.html>).

Commission particulière du débat public sur le projet "Grand Stade de Rugby"

52 boulevard de Sébastopol 75003 Paris

Tél. : 01 73 02 82 85

Courriel : grandstaderugby@debatpublic.fr

<http://grandstaderugby.debatpublic.fr>

<https://www.facebook.com/grandstaderugby.debatpublic>

https://twitter.com/gdstaderugby_dp

⁷ Artificialisation : transformation de terres naturelles ou agricoles en zones urbanisées.